

# SOLIDARITÉS FAMILIALES, SOLIDARITÉS PUBLIQUES

## *L'indispensable complémentarité*

*par Claudine Attias-Donfut \**

Le vieillissement de la population entraîne de profonds changements dans la structure et les relations familiales et dans l'évolution des solidarités entre générations. L'augmentation de la longévité et la chute de la fertilité ont dessiné une nouvelle famille plus réduite par génération mais plus étendue dans sa verticalité, avec trois ou quatre générations. Cette famille verticale est renforcée à son sommet et tend à compter plus d'aïeux que de jeunes enfants. Les fréquentes ruptures conjugales et recompositions familiales ont également transformé le paysage familial, qui se diversifie à l'extrême, dans sa structure (1), ses modèles, ses normes et son fonctionnement. L'individualisation qui s'affirme bouleverse les relations de parenté et en renouvelle les fondements, en favorisant l'autonomie tout en faisant une place de choix aux sentiments.

## **Malgré tout, les solidarités familiales**

À travers toutes ses transformations, la famille a pourtant maintenu une constante cohésion sous la forme d'un ensemble de droits et d'obligations instituant entre ses membres des liens de solidarité. Si au cours du temps ses formes et ses contenus se sont modifiés, toutes les enquêtes montrent que les solidarités intergénérationnelles témoignent dans l'ensemble d'une grande vitalité tout en étant inégalement développées selon les familles (2).

Dès les années 1960, diverses recherches ont mis en évidence la permanence des liens entre parents et enfants adultes (3), contredisant les prévisions catastrophistes sur la réduction de la famille moderne et ses conséquences. L'enquête de la CNAV (4) sur trois générations a montré la grande fréquence des contacts entre elles et des échanges de toute nature : habitat, services domestiques, loisirs, dons et prêts d'argent. Elle a également montré que la génération intermédiaire, la « génération pivot », est la plus active dans ce circuit d'échanges. Elle intervient massivement auprès des jeunes pour les aider : études, emploi, logement, garde des enfants, aide financière substantielle et fréquente. Elle fournit d'importantes aides domestiques aux parents âgés – à la mère le plus souvent – et plus rarement des aides financières (5). C'est surtout la génération aînée qui donne de l'argent aux enfants et aux petits enfants, tout en ne pouvant leur apporter que des services limités dans la vie domestique et sociale. Les jeunes, de leur côté, sont des aidants potentiels pour les deux générations ascendantes, surtout lorsqu'ils n'ont pas d'enfants eux-mêmes, mais ils ne fournissent pas, ou très peu, de soutien financier (6).

\* Sociologue,  
Directeur de  
Recherches,  
Caisse Nationale  
d'Assurance  
Vieillesse,  
claudine.attias-  
donfut@cnav.fr

(1) Le recul frappant de l'âge moyen des femmes à leur premier enfant (de 22 à 29 ans en l'espace d'une génération) augmentant la distance générationnelle, risque de rendre plus difficile le soutien aux parents âgés.

(2) La proximité ou l'éloignement géographique influe fortement sur les types d'aides, la fréquence des relations directes, mais pas sur l'aide financière.

(3) Par exemple, celles menées sur les réseaux sociaux et familiaux des personnes âgées.

(4) Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (Claudine Attias-Donfut, 1995).

(5) Une récente enquête européenne montre que 24 % des Français de 50 ans et plus, interrogés en 2004, ont fait un transfert familial de plus de 250 €, au cours des 12 mois précédents l'enquête. Parmi ces derniers, 4,4 % seulement ont aidé leurs parents, et 5,2 % leurs petits-enfants, mais 76,6 % des donateurs ont aidé leurs enfants.

(6) Le mécanisme financier est donc exactement l'inverse de celui qui prévalait dans le passé, lorsque les enfants, dès qu'ils étaient en âge de travailler, donnaient tout leur salaire aux parents et gardaient les grands-parents chez eux afin de subvenir à leurs besoins.



Une enquête européenne, en cours d'exploitation, montre que la proximité entre générations existe partout en Europe, ce qui est une surprise (7). Des différences existent certes entre pays du nord et du sud de l'Europe, mais les pays du nord aussi, avec un mode de vie plus autonome, connaissent des solidarités familiales fortes (8).

## Les indispensables solidarités publiques

Contrairement aux apparences, ces liens d'échange ne relèvent pas seulement du privé. Dans la famille, les relations entre générations sont profondément façonnées par la solidarité nationale, elle-même largement fondée sur la solidarité entre générations à travers les systèmes de retraite obligatoires, les systèmes d'éducation et les prestations sociales aux jeunes. Ces solidarités publiques nourrissent les solidarités familiales et, parfois même, les suscitent dans les familles les plus démunies. En effet, loin de fonctionner comme des vases communicants, la diminution des unes entraînant l'augmentation des autres, les solidarités publiques au contraire renforcent et soutiennent les solidarités privées, tout en contenant les inégalités sociales.

L'amélioration des retraites a eu le double effet d'autonomiser économiquement les personnes les plus âgées – dont la charge n'incombe plus désormais aux enfants, sauf pour une minorité – d'autre part de les solvabiliser pour participer au circuit d'échanges dans la famille. Les retraités peuvent ainsi conjuguer leurs efforts à ceux de leurs enfants pour assister les plus jeunes dans les difficultés qu'ils rencontrent à l'entrée dans la vie. L'épargne accumulée grâce aux retraites autorise les dons d'argent : nombreux sont les jeunes qui poursuivent leurs études en étant subventionnés à la fois par leurs parents et leurs grands-parents. Si la solidarité familiale a pu jouer un rôle d'amortisseur de la crise économique, c'est aussi grâce à la solidarité publique. Les actifs, de surcroît, aident d'autant plus volontiers leurs enfants qu'ils ont la perspective de recevoir une retraite, dans le cadre d'un système organisé et financé collectivement. N'ayant pas à se préoccuper d'assurer leurs vieux jours, ils peuvent plus facilement concentrer leurs efforts sur la nouvelle génération. Ainsi se ressource le lien social, interpersonnel, alimenté par le système collectif de répartition et de redistribution.

Le rôle de l'État moderne apparaît donc déterminant. Plus qu'une complémentarité, c'est une véritable synergie qui se produit entre aides publiques et privées. Les valeurs d'entraide et d'échange se sont trouvées renforcées par l'exemple des solidarités publiques, qui offrent un modèle et des symboles repris et travaillés dans chaque famille. Les normes d'équité, mises en œuvre dans le public, sont également intégrées dans la famille. Ainsi,

(7) La cohabitation entre générations, plus fréquente dans les pays méditerranéens, fonctionne comme une forme d'assurance sociale, compensant quelque peu un système social moins favorable que dans les pays scandinaves ou continentaux. Ces derniers attestent néanmoins d'une grande fréquence de relations entre générations n'habitant pas sous le même toit, et vivant souvent assez proches les uns des autres. (C. Attias-Donfut, J. Ogg J. et F.C. Wolff, « Intergenerational patterns of transfers in Europe », in *European Journal on Aging*, Septembre 2005).

(8) On observe même dans les pays nordiques, comparés à ceux du Sud, une plus grande proportion de personnes participant à des réseaux de solidarités (composés de membres familiaux et des proches). Cependant dans les pays méditerranéens, les personnes qui aident, surtout des femmes ne travaillant pas, y consacrent beaucoup plus de temps.

l'État, à travers ses redistributions, qui ont contribué à amortir les conflits de générations, a aussi le pouvoir de pacifier les familles.

## Les attentes des familles

Comment se présente l'avenir ? Le nombre de personnes très âgées qui nécessiteront plus d'aides, publiques et privées, va augmenter. Pour faire face à ces besoins accrus, il y aura moins d'enfants ou d'aidants potentiels au sein de la famille. Les relations familiales vont continuer d'évoluer, et seront caractérisées notamment par la montée irrésistible de l'autonomie des femmes et la transformation conjointe des rapports de sexe et de génération (9). L'augmentation du nombre de personnes âgées, conjuguée à la montée de l'autonomie des femmes, laisse prévoir qu'il faudra un engagement plus important de l'État à leur égard.

Les attitudes à l'égard de l'intervention de l'État montrent des changements rapides d'une génération à l'autre, doublés de différences entre les sexes. Alors que les plus vieux ont connu dans leur enfance une faible protection sociale, qu'ils ont vu se développer au fil du temps, les jeunes ont été élevés dans le contexte de l'État providence florissant. Pour ces derniers, les systèmes de protection sociale et les différentes mesures sociales vont de soi. En même temps, l'autonomie personnelle s'affirme d'une génération à l'autre et entre en tension à la fois avec les aides à recevoir et les aides à donner. La génération qui arrive aujourd'hui à la retraite rejette, dans l'ensemble, l'idée d'avoir recours aux enfants à l'avenir ; non seulement pour ne pas peser sur eux, mais aussi afin de préserver sa propre indépendance par rapport à la famille (y compris par rapport aux enfants). Et les jeunes expriment leurs réticences à consacrer trop de leur temps à des vieux parents malades et plus encore à les héberger.

Les femmes, qui ont toujours été plus impliquées que les hommes dans l'exercice des solidarités intra-familiales, sont aussi plus conscientes de l'importance de l'aide de l'État et des difficultés à faire face aux problèmes des parents âgés dépendants (10). Pour les jeunes femmes, surtout, la limite est claire : l'entraide ne doit pas interférer avec leur vie privée, elles l'affirment sans que cela soulève les problèmes de conscience qu'ont connus leurs mères et plus encore leurs grands-mères (11).

## Les risques d'un retrait de l'État

Dans ce contexte, on peut supposer que la pression des familles pour un plus fort engagement de l'État dans la prise en charge du « risque dépendance » va s'accroître : les politiques publiques seront de plus en plus sollicitées pour réguler les tensions entre l'interdépendance des générations et leur désir d'autonomie,

(9) Les femmes sont désormais beaucoup plus soudées entre elles qu'elles ne le furent jamais pour défendre leurs revendications à une plus grande égalité. Dans le même mouvement, s'instaure une nouvelle égalité entre les générations.

(10) Cf. Monique Membrado, « Générations entre elles », *Economie & humanisme* n° 373, juin 2005.

(11) Les jeunes se différencient ainsi clairement des deux autres générations par une plus grande défense de leur intimité et le refus de s'engager trop loin dans une activité d'aide qui les envahirait.



pour accompagner les solidarités et alléger leur poids. L'enjeu de la politique vieillesse, dans ces conditions, ne porte pas seulement sur le bien-être des personnes âgées, mais aussi sur le maintien des solidarités et de la cohésion familiales.

On peut alors s'interroger sur les conséquences d'un reflux de la protection sociale sur la solidarité familiale. Quels seraient en particulier les effets de l'extension de formules, aujourd'hui en vogue, comme les retraites d'entreprise ou les fonds de pension, à caractère facultatif, fonctionnant comme les assurances privées, sur le principe de l'accumulation individuelle, avec des avantages spécifiques croissant avec le salaire? En plus de l'évidente augmentation des inégalités qu'il entraîne, ce système place les individus devant l'alternative d'épargner pour améliorer le niveau de leurs retraites ou de consacrer plus de moyens à l'éducation des enfants et à leur formation. Il risque d'affaiblir le lien social, alors que le système obligatoire le renforce ou même le produit. Les comparaisons internationales semblent le confirmer, si l'on en juge par la plus faible pratique de la solidarité intergénérationnelle aux USA qu'en Allemagne, ou a fortiori qu'en France.

Il est difficile de préjuger du devenir possible des liens intergénérationnels sans le lier aux orientations que prendront les politiques sociales. Sans leur soutien, les solidarités risquent de s'épuiser face aux charges accrues que feront peser sur les familles l'allongement de la vie et l'augmentation du nombre de personnes très âgées, et face aux besoins grandissants des jeunes, dus à la précarisation de l'emploi. Ces évolutions compromettent l'équilibre actuel de la protection sociale, mais il est capital que sa révision tienne compte des effets qu'elle induit sur le fonctionnement des solidarités intergénérationnelles et sur le lien social en général.

Par ailleurs, le recours au secteur marchand va probablement se développer, mais avec des risques d'inégalités, s'il n'est pas équilibré par des offres de service suffisantes qui échappent à une logique purement marchande.

Plus l'État et les collectivités vont développer une aide institutionnelle, plus le lien familial va en sortir renforcé. A l'inverse, la baisse des pensions de retraite et des aides publiques risque d'affaiblir l'intensité des échanges intra-familiaux et du lien social.

**Claudine Attias-Donfut**